

Réserve biologique de l'île de La Colombière

CONNAISSANCES & CONSERVATION



Bretagne Vivante

sepnb

Une voix pour la nature



Rapport d'Activités 2015

novembre 2015

Marine Nodjoumi Chad, Kildine Veau & Alexandre Baduel
Gardiens saisonniers

Coordination, relecture :
Yann Jacob, chargé de mission naturaliste



Côtes d'Armor
le Département



Référence :

Nodjoumi Chad M., Veau K. & Baduel A. 2015 – Réserve biologique de l'île de La Colombière. Rapport d'activités 2015, Bretagne Vivante. 31 pages.

Dessin de couverture : « Vous ne passerez pas !!! », Marine Nodjoumi Chad.

A la mémoire de Jean-Paul Rivière,

Conservateur bénévole de la réserve de la Colombière, décédé le samedi 19 septembre 2015

Un grand monsieur parti trop vite, que nous avons eu brièvement la chance de côtoyer

La Colombière et les sternes te doivent beaucoup

Bon vent et merci Jean-Paul

Sommaire

Remerciements	1
I. Résumé de la saison 2015	2
II. Introduction	3
1. Contexte.....	3
2. Historique de la gestion de la réserve	5
III. Objectifs de gestion	6
3. Objectifs à long terme.....	6
4. Objectifs du plan de gestion	6
IV. Opérations réalisées en 2015	8
5. Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces	8
1) Gardiennage de la colonie de sternes (PO1).....	8
2) Suivi de la colonie de sternes (SE1).....	9
3) Gestion de la végétation pour les sternes (TE1)	11
4) Installation de nichoirs pour les sternes de Dougall (TE2).....	12
5) Contrôle des populations de Goélands argentés (TE4).....	12
6) Piégeage préventif des rats (TE5)	13
7) Contrôle de la prédation du Vison d'Amérique (TE 6)	13
8) Contrôle de la prédation du Renard roux (TE 7).....	14
9) Contrôle de l'impact du Ragondin(TE 8)	16
10) Suivi de l'impact du Faucon pèlerin (SE 1)	16
11) Entretien et développement de la signalétique (TE 9)	16
6. Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces	18
12) Gestion des habitats de l'île de la Colombière (TE 10)	18
13) Suivi ornithologique (SE 4)	18
7. Opérations relatives à l'amélioration des connaissances scientifiques.....	22
14) Participation à l'observatoire des sternes en Bretagne dans le cadre de l'OROM (SE 6).....	22
15) Poursuivre les inventaires floristiques et faunistiques (INV 1 et 2).....	22
8. Objectif relatif à la sensibilisation et au rayonnement de la réserve	24
16) Sensibilisation et éducation à l'environnement (PL 1)	24
17) Diffusion auprès des médias locaux (PL 3).....	25
V. Bilan de la saison 2015	26
VI. Annexes.....	27
Annexe 1 : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour le site de l'île de La Colombière	28
Annexe 2 : Carte de localisation des pièges.....	31

Remerciements

Les gardiens de la Colombière de la saison 2015, Kildine, Alexandre et Marine, tiennent à remercier chaudement Philippe et Nicole Autors ainsi que Jean-Paul et Jocelyne Rivière, pour leur présence et leur aide précieuse lors de leur service civique à Saint-Jacut-de-la-Mer.

Nous souhaitons également remercier Yann Jacob, notre responsable, Vincent et Yann du Camping de la Manchette, Françoise Burlot et toute l'équipe des bénévoles de la section Rance – Emeraude, ainsi que Brigitte Huve, Alain Paitry et tous les bénévoles de Saint-Jacut Environnement.

Une pensée particulière pour les anciens services civiques et leurs amis, venus nous éclairer de leurs conseils et nous aider lors des grandes marées de mai : Damien Le Guillou, Amaury Louvet, Marc Plotard et Karine Viseur, Julien Ferré et ses amis Gabriel et Damien, ainsi que pour toutes les personnes venues aider lors des grandes marées de juillet : Monique Froger-Collet, Véronique Bourgeois, Françoise Goguel et Bernard, Laurence et Eric Nicolas et Alain Paitry et son épouse.

Nous remercions enfin, pour leur aide, Yann Flour, bénévole et ancien stagiaire à Bretagne Vivante, Florent Taureau et Orianne Jacqmin qui nous ont courageusement suivis lors de nos folles pérégrinations.

I. Résumé de la saison 2015

Les premières sternes sont arrivées à la Pointe du Chevet aux alentours de la fin-avril. Après trois années de nidification réussit, la saison 2015 s'est caractérisée par un échec de la reproduction, suite à l'attaque d'un prédateur terrestre fin-mai, alors qu'une vingtaine de couples de sternes caugek nichaient.

Le maximum d'activité sur la colonie a été observé vers le 20 mai avec près de 80 individus observés en vol autour de l'îlot de la Colombière.

Suite au passage du prédateur, des observateurs de Bretagne Vivante ou du GEOCA nous ont informés que les oiseaux étaient probablement partis s'installer dans le secteur du Trégor-Goëlo pour la plupart, les autres dans l'archipel de Molène. A part le passage d'une poignée de sternes caugek, observées de temps à autre depuis la Pointe du Chevet, aucun individu n'est revenu s'installer sur la Colombière au cours de la saison. Les dernières observations d'importance ont été faites lors du passage migratoire post-nuptial.

Le gardiennage s'est cependant poursuivi jusque début août, pour s'assurer du respect de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) par les usagers de la mer. Quelques infractions ont été relevées, notamment des casiers posés dans la zone alors que les sternes étaient encore présentes. L'impact de ces perturbations sur la nidification (pontes abandonnées, œufs roulés ou cassés, stress) est impossible à évaluer, mais n'avait cependant visiblement pas mis en danger le bon commencement de la période de reproduction des oiseaux.

Le gardiennage en bateau et la sensibilisation des usagers de la mer s'avèrent donc toujours indispensables. Aucun renard n'a été observé durant le gardiennage de nuit, même si des traces ont été relevées sur l'estran à marée basse, confirmant sa présence dans l'archipel des Ebiens. Par ailleurs, le gardiennage de jour sur le cordon de galets pendant les grandes marées, ainsi que la surveillance de l'îlot depuis la Pointe du Chevet a permis de sensibiliser un nombre conséquent d'usagers de la mer (touristes, plaisanciers, pêcheurs à pieds,...) sur la nécessité de protéger la colonie de sternes.

II. Introduction

1. Contexte

Les sternes sont des oiseaux marins aussi appelées « hirondelles de mer » en rapport avec leur queue échancrée comme les hirondelles et leur cycle annuel. Elles sont migratrices et les individus qui nichent sur les côtes bretonnes au printemps-été repartent après leur saison de reproduction hiverner sur la côte ouest de l'Afrique. Quatre espèces de sternes se reproduisent régulièrement en Bretagne : la sterne caugek, la pierregarin, la naine et la très rare sterne de Dougall. Pour nicher, elles s'installent directement sur le sol sans confectionner de réel nid. Elles se regroupent alors en colonie, principalement sur des îlots côtiers sans prédateur (ex : rats, renards, visons, etc.) et sans présence de l'Homme, comme c'est le cas pour l'île de la Colombière. En effet, ces oiseaux sont très sensibles au dérangement et à la prédation et la moindre perturbation pendant la reproduction peut se conclure par un abandon de la colonie.

Parmi les quatre espèces bretonnes, la sterne de Dougall *Sterna dougallii* est certainement la plus emblématique (cf : Fig. 1). C'est l'un des oiseaux marins les plus rares d'Europe. 2 325 couples nicheurs ont été dénombrés en 2010. Depuis les années 1970, les effectifs européens ont chuté de plus de 50 %. Elle figure donc à l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux » et fait l'objet d'un plan d'action international (dont la dernière version date de 2002). En France, 100 % des effectifs se reproduisent en Bretagne et la part de la population française dans l'effectif européen se situe entre 2 et 5 %. Depuis peu, les effectifs européens ont tendance à augmenter légèrement, sauf en France. La sterne de Dougall est considérée comme une espèce "en danger". Pour mieux protéger cette espèce, l'association Bretagne Vivante a, entre 2005 et 2010, animé le programme LIFE Nature « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne ». Ce programme européen a permis de financer de nombreuses actions pour maintenir et développer les colonies de ces sternes en Bretagne. Cinq sites bretons connus pour accueillir ou avoir accueilli des sternes de Dougall ont bénéficié de ce programme : la Colombière (22), l'île aux Dames (29), Trevoc'h (29), l'île aux Moutons (29) et le Petit Veizit (56). Depuis le 31 octobre 2010, ce programme est terminé mais les principales actions engagées sur les sites encore occupés régulièrement par des sternes perdurent.



Figure 1 : Sternes de Dougall (J-P. Rivière)

L'île de la Colombière a ainsi pu bénéficier de ce programme. Ce petit îlot de la baie de Lancieux mesure 80 m de long sur 12 m de large et a une orientation Nord/Sud (Fig. 2). Il était autrefois utilisé pour l'extraction du granit. Les carriers avaient mis en place un cordon de galets artificiel pour faciliter leurs allers et venues entre l'île et l'estran de la pointe du Chevet. Aujourd'hui, l'activité d'extraction est arrêtée mais le cordon de galets subsiste. C'est en 1967 que des naturalistes de la SEPNB découvrent l'intérêt ornithologique de l'île lié à la présence de sternes nicheuses. En 1975, la reproduction de la sterne de Dougall est notée pour la première fois sur le site. Jusqu'à 25 couples seront dénombrés en 2006.

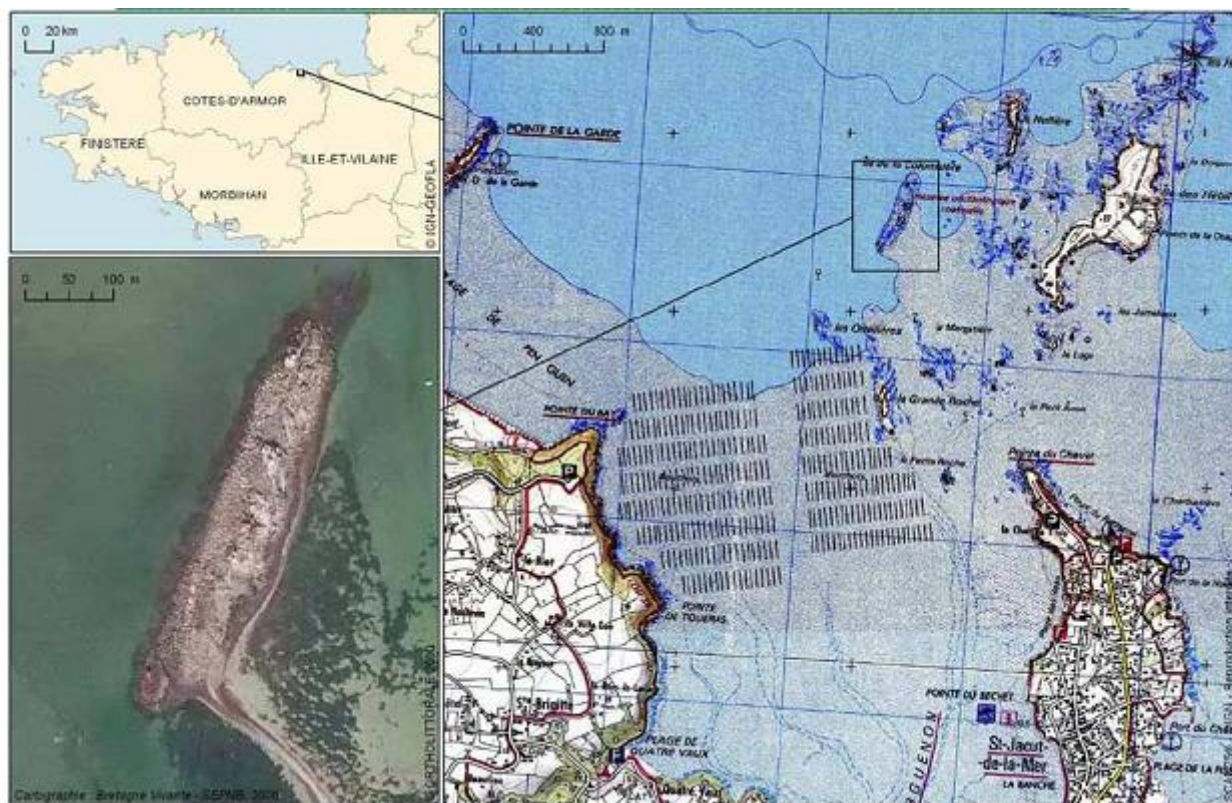


Figure 2 : Localisation de la réserve de la Colombière

2. Historique de la gestion de la réserve

Le suivi de l'île de la Colombière est d'abord effectué par le conservateur bénévole de la réserve ainsi que des bénévoles de la SEPNB. Les actions de gestion concernent le gardiennage de l'île, mais de façon très irrégulière. Dans les années 1970, les populations de goélands se développent sur la Colombière et les îlots voisins. Dès 1979, il est décidé d'intervenir sur les goélands argentés pour limiter la compétition spatiale et la prédation sur les sternes. Cette action d'éradication va se poursuivre jusqu'à nos jours, avec succès, afin de garantir la tranquillité des sternes. Dans les années 1980, la fauche de la végétation pour les sternes va débiter et des opérations de dératisation améliorent le succès reproducteur des oiseaux. L'accessibilité de l'île pendant les grandes marées et l'augmentation de la pression touristique deviennent problématiques. C'est alors qu'en 1985, le préfet des Côtes d'Armor établit, sur proposition de la SEPNB, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (l'APPB n° 42/85 du 1^{er} août 1985 - cf : [Annexe 1](#)). Ce statut, toujours en vigueur aujourd'hui, établit une interdiction de débarquer sur la partie terrestre de l'île du 15 avril au 31 août de chaque année. Il instaure également un périmètre interdit d'accès de 100 m autour de la Colombière. C'est la même année qu'est signée une convention entre Bretagne Vivante et le Conseil général des Côtes d'Armor (propriétaire de l'île depuis 1984) pour la gestion du site.

Le Gardiennage s'intensifie les années suivantes. En 1988, 151 personnes sont informées pendant les 9 jours de grande marée grâce à la conservatrice bénévole (Florence Gully) et au gardien bénévole (Auguste David). En 1991, le gardiennage en mer est mis en place sur la réserve, il deviendra bientôt quotidien du 1^{er} mai au 31 août. Depuis 2002 un balisage maritime délimite le périmètre interdit pour faciliter le gardiennage.

Entre 1998 et 2003, la réserve a bénéficié d'un programme LIFE « Archipel et îlots marins de Bretagne » qui a permis de maintenir les moyens d'action et de développer la signalétique. Entre 2005 et 2010, le programme LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne » a apporté de nouveaux moyens au gestionnaire afin de favoriser le maintien des sternes sur la réserve. Un plan de gestion couvrant la période 2009-2013a été rédigé et les actions de gestion se sont diversifiées avec la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques et part la mise en place d'une évaluation de la gestion de la végétation pour les sternes. Un volet important de sensibilisation des usagers et des élus locaux a également été mis en place.

Jean-Paul Rivière était conservateur de la Colombière depuis 1992. En 2008, Philippe Autors devient co-conservateur de la réserve.

III. Objectifs de gestion

3. Objectifs à long terme

Le principal intérêt naturaliste de la réserve est la présence d'une colonie plurispécifique de sternes. Depuis le début des années 1970, le nombre de sites favorables à la reproduction des sternes en Bretagne a considérablement diminué, ce qui donne une grande importance à l'île de la Colombière (surtout pour la sterne caugek et la sterne de Dougall). Cependant, le statut des colonies de sternes est toujours très précaire en Bretagne et de nombreuses actions de gestion s'avèrent indispensables pour leur maintien. Un grand nombre d'actions initiées par le programme LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne », doivent donc être pérennisées. Cependant, il ne faut pas non plus délaisser les habitats et les espèces végétales et animales présentes sur la réserve comme cela a pu être le cas dans le passé. Ils sont désormais pris en compte dans chaque action de gestion, afin de maintenir la biodiversité de l'île. Des suivis écologiques sont également nécessaires pour améliorer les connaissances scientifiques afin de mieux appréhender la gestion des écosystèmes.

En ce qui concerne la réputation de la réserve, les objectifs du gestionnaire ayant longtemps été la « discrétion », elle souffre d'un déficit de communication qui lui donne une mauvaise image auprès d'une partie de la population locale. Les objectifs de gestion et les opérations menées sont généralement mal compris. L'ouverture entreprise avec le programme LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne » doit se poursuivre en développant la communication extérieure et en utilisant les outils pédagogiques à disposition. Par ailleurs, la coopération avec les partenaires institutionnels a été très constructive sur le site et doit être entretenue. Il faut poursuivre les partenariats engagés avec les institutions locales et développer les actions de sensibilisation auprès des usagers locaux et du grand public.

4. Objectifs du plan de gestion

Le premier plan de gestion 2009-2013 étant obsolète, il a été évalué et réactualisé en début d'année 2015. Cependant, le programme d'activités 2015 s'est basé sur ce premier plan de gestion. Le nouveau plan de gestion entrera en vigueur début 2016. Il couvre une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020 inclus.

Le plan de gestion de la réserve est décliné en objectifs opérationnels, qui sont décrits à leur tour par une série d'opérations. Ces opérations constituent le noyau du plan de gestion. Elles sont classées par catégorie de champ d'application selon la méthodologie de l'ATEN :

- **Police de la nature et gardiennage de la réserve (PO)** : il s'agit des tournées de gardiennage pour informer et avertir le public, des relevés d'infractions, de la rédaction et du suivi des procès-verbaux liés au respect de l'arrêté préfectoral de protection de biotope.

- **Suivi écologique (SE)** : le terme de suivi écologique regroupe i) les études visant à répondre à des questions précises pour l'amélioration des connaissances scientifiques, ii) la surveillance de l'état de conservation du patrimoine, iii) les suivis pour contrôler l'efficacité des opérations.

- **Inventaires (INV)** : inventaires complémentaires d'habitats et d'espèces, ou actualisation des anciens.

- **Travaux uniques (TU)** : les travaux uniques concernent les gros travaux de restauration (débroussaillage, élagage) ou l'acquisition de matériel de chantier.

- **Travaux d'entretien (TE)** : ils correspondent aux tâches répétitives d'entretien de milieu, de contrôle de populations, de veille technique, de maintenance de mobiliers extérieurs, d'outils, de sentiers.

- **Pédagogie, information (PI)** : ce sont les moyens adéquats pour réaliser les objectifs de mise en valeur pédagogique et d'information du public : accueil, animation, conception d'outils et de documents, relations publiques, concertation, actions médiatiques, création d'équipement d'accueil (signalétique informative, bâtiments), éditions...

- **Gestion administrative (AD)** : les opérations administratives sont des réunions, des négociations, des dossiers à constituer pour atteindre un objectif, lever une contrainte. Toutes les tâches générales de gestion courante sont à intégrer dans cette catégorie.

Certaines actions, bien qu'inscrites au plan de gestion n'ont pas été réalisées en 2015 faute de moyens, ou jugées non prioritaires.

IV. Opérations réalisées en 2015

5. Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces

Maintenir et renforcer la colonie plurispécifique de sternes

1) Gardiennage de la colonie de sternes (P01)

Malgré l'important travail d'information et de sensibilisation réalisé ces dernières années par Bretagne Vivante, quelques pêcheurs, plaisanciers, promeneurs et pêcheurs à pieds ont enfreint encore cette année l'APPB. Il apparaît donc indispensable de continuer à être présent quotidiennement sur le site pour garantir la tranquillité nécessaire à la reproduction des oiseaux et ainsi garantir la pérennité de la colonie sur le site. Le gardiennage consiste à surveiller l'île et ses alentours pour prévenir toute infraction. Il permet aussi de sensibiliser le public à la conservation des oiseaux nicheurs et plus largement à la protection de la biodiversité présente *in situ*. C'est également l'occasion de faire connaître l'association et ses actions. Deux gardiens sont présents quotidiennement sur le bateau de la réserve et/ou à pied à la Pointe du Chevet lorsque les conditions de mer ne permettent pas de sortir, ou sur le cordon de galets pendant les basses mers de vives eaux. Depuis 2010, l'efficacité du gardiennage a été améliorée par l'opportunité d'une place au ponton dans le port à flot de Saint-Cast, permettant le gardiennage quel que soit le niveau de la marée.

Trois gardiens se sont succédés pour assurer la surveillance du site en 2015 : Marine NODJOURMI CHAD (mi-avril à mi-juillet), Kildine VEAU (mi-avril à mi-mai et mi-juillet à début-août) et Alexandre BADUEL (mi-mai à mi-juin). De mi-avril à mi-juin, les gardiens ont travaillé en binôme, puis seule une personne est restée en poste jusqu'à début août. L'ensemble de l'équipe a effectué 21 journées de gardiennage en bateau ainsi qu'une trentaine à pieds quand le temps ne permettait pas de prendre la mer. Le gardiennage de l'île de la Colombière en 2015 a permis de relever une dizaine d'infractions à l'APPB. Cependant, chaque infraction n'a pas forcément donné suite à une intervention de la part des gardiens (ex : observation d'une infraction de la part d'un plaisancier depuis la pointe sans possibilité d'intervention). Par ailleurs, les infractions faites par les promeneurs et les pêcheurs à pied sont principalement dues à la méconnaissance du statut de protection, les interpellations ont eu lieu majoritairement pendant les grandes marées, la personne n'ayant pénétré dans le périmètre de l'APPB que de quelques mètres avant une intervention des gardiens. De plus, il a été retrouvé à quatre reprises des casiers d'un pêcheur du port de Saint-Cast-le-Guildo à l'intérieur du périmètre des bouées. S'agissant de lignes de casier, leur déplacement par les gardiens s'est avéré impossible. Le pêcheur a été rappelé à l'ordre à plusieurs reprises, et ce n'est que la menace de faire appel aux gendarmes qui a mis fin à ses agissements.

Quelques infractions ont été commises lorsque la colonie était encore présente sur l'île, notamment la pose des casiers, très peu cependant ont été observées en direct. De ce fait, leur impact sur la colonie est difficilement mesurable. Même si les œufs n'ont pas eu le temps de se refroidir ou n'ont pas été prédatés (goélands), les envols peuvent provoquer leur destruction (œufs cassés ou roulés, collés à la plaque incubatrice, voire piétinés) et augmentent le niveau de stress des oiseaux. Les dérangements intempestifs cumulés avec une prédation excessive peuvent à terme entraîner l'abandon de l'île provisoirement voir définitivement, comme se fût le cas en 2011, et probablement le cas cette année.

La présence quotidienne du bateau en bordure de la réserve permet de dissuader d'éventuels contrevenants de par sa simple présence. Cependant, les infractions restent tout de même régulières. Le gardiennage s'est passé sans le moindre accrochage, cependant il serait à noter pour les années à venir que les gardiens et le bateau soient plus facilement identifiables (tee-shirt, drapeau de Bretagne Vivante, badge) afin de légitimer le travail des gardiens sur l'eau et qu'ils soient pris au sérieux par les contrevenants.



Figure 3 : Gardiennage de la Colombière en bateau (M. Nodjoumi)



Figure 4 : Infraction de l'APPB par un pêcheur (K. Veau)

2) Suivi de la colonie de sternes (SE1)

Suivi de la reproduction

Le suivi et la surveillance devaient se faire principalement depuis le bateau de la réserve. Quand les conditions météorologiques ne permettaient pas de prendre la mer (cas le plus fréquent cette année), les gardiens ont suivi l'évolution de la reproduction des sternes depuis la pointe du Chevet (Saint-Jacut-de-la-Mer) ou de la pointe de la Garde (Saint-Cast-le-Guildo). Cependant, ces points d'observations ne permettent pas d'avoir une vision globale de ce qui se passe dans la baie. Les premières parades de sternes caugek sont observées le 27 avril. Toutefois, les individus observés peuvent être des migrateurs et pas forcément des reproducteurs locaux. La première sterne pierregarin a été observée le 27 avril également, puis en nombre plus important (10 individus) le 10 mai. C'est ce même jour qu'a été notée la première observation d'une sterne de Dougall. Les cinq premiers couples de sterne caugek posés sur la Colombière pour cette saison 2015 ont été vu le 4 mai. S'en est ensuite suivi une rapide colonisation de l'île par ces dernières avec jusqu'à 80 individus observés sur l'îlot le 20 mai.

Les premières sternes caugek en position de couvaison ont été aperçues le 21 mai. Cependant, il fut impossible d'évaluer de façon exhaustive la colonie depuis le bateau de la réserve. En effet, le point de vue des gardiens étant en contrebas, il leur est impossible de compter les oiseaux nichant sur le plateau sommital de l'île.

A partir du 23 mai, plus aucune sterne n'est aperçue posée sur l'île, seulement quelques individus en vol dans la baie de l'Arguenon ou de Lancieux, en activité de pêche. S'en suivent plusieurs semaines durant lesquelles aucun oiseau n'est vu. La surveillance et le gardiennage se poursuivent tout de même car des sternes ayant échoué ailleurs peuvent venir sur la Colombière pour assurer leur reproduction (possible

jusque début juillet) et afin de vérifier que l'APPB est respecté. L'effectif des gardiens est cependant réduit puisqu'à partir du 15 juin seul l'un d'entre eux reste à Saint-Jacut (Marine jusqu'au 13 juillet, Kildine du 17 juillet au 5 août). Aucune sterne ne reviendra finalement nicher sur la Colombière.

Suite à un appel lancé par Yann Jacob aux gestionnaires de différents sites sur le littoral breton et normand, il s'avère que les individus de la Colombière sont probablement partis s'installer sur des îlots aux alentours de l'île de Bréhat (où la reproduction a aussi échoué), et sur l'îlot de Bannec dans l'archipel de Molène (où seuls les jeunes pierregarins ont réussi à aller jusqu'à l'envol) ainsi que dans les îles anglo-normandes (plateau des Ecréhou).

Suivi des perturbations

Plusieurs dérangements de la colonie ont été notés cette année par les gardiens de la réserve. Lorsque les sternes se sentent menacées, elles ont tendance à s'envoler et à abandonner de façon temporaire leurs œufs ou leurs poussins. Ces envols peuvent concerner la totalité de la colonie ou seulement une partie. Pendant ces envols, les œufs et les poussins ne sont plus protégés, ils sont donc à la merci des conditions climatiques (soleil, vent, pluie) et des prédateurs (goélands, corvidés,...). Au terme de perturbations répétées, les œufs peuvent devenir stériles, les poussins mourir ou se faire prédater et les reproducteurs peuvent décider d'abandonner définitivement la colonie. C'est pourquoi il convient aux gardiens de surveiller ces perturbations. Celles-ci peuvent avoir plusieurs origines :

- **Naturelle** : durant la saison de reproduction des sternes des goélands argentés et marins ont été présents sur la Colombière. On notera toutefois un faible taux d'envols total de la colonie lié à la présence des laridés.

- **Anthropique** : durant la période de présence de la colonie, le gardiennage de l'île a été efficace. Même si plusieurs infractions ont été constatées, aucun envol provoqué par l'Homme n'a été enregistré cette année. La présence des gardiens et leurs intervention sa permis de les éviter.

- **Raison inconnue** : de nombreux envols pour raison inconnue ont eu lieu cette année. Ces envols font souvent suite à un dérangement par un goéland un peu trop entreprenant à l'égard des œufs, puis des poussins. La colonie reste ainsi nerveuse et sensible pendant une durée plus ou moins longue. Des envols sont alors constatés sans raisons évidentes, témoignant du niveau de stress général de la colonie.

Suite à la disparition de la colonie le 23 mai, une descente sur l'île est effectuée le 26 mai pour comprendre la raison de cet abandon du site. Les gardiens ont alors trouvé les restes d'une vingtaine de nids, contenant un ou plusieurs œufs, tous prédatés, ainsi que les restes d'au moins deux sternes caugeks adultes et d'un huîtrier pie. D'après la façon dont les œufs ont été détruits et les adultes consommés, il a été déduit que la fuite de la colonie serait due à l'attaque d'un mammifère survenue durant la nuit, soit du 21 au 22, soit du 22 au 23 mai. Le 27 mai, un nouveau débarquement est organisé, afin de chercher d'éventuels indices pour avoir plus de précision sur le prédateur. Aidés de Philippe Autors, les gardiens ont ratissé l'île sur toute sa longueur. Aucune crotte ou trace n'a malheureusement été trouvée, la nature du prédateur restera inconnue. Seul indice : l'attaque s'étant visiblement déroulée après les grandes marées de mai (puisque aucun animal n'a été aperçu durant le gardiennage nocturne), il s'agit d'un mammifère

capable de nager et de traverser le bras de mer entre l'estran aux Ebihens et la Colombière, donc très certainement un renard ou un vison.



Figure 5-6-7 : restes de nids, d'œufs et de sterne Caugek adulte après la prédation (M. Nodjoumi)

3) Gestion de la végétation pour les sternes (TE1)

Une fauche annuelle de la végétation est préconisée pour maintenir un milieu ouvert favorable à l'installation des sternes sur l'île de la Colombière et ainsi permettre d'accroître la capacité d'accueil du site. Autre avantage, cela permet de réduire la part d'imprécision des comptages réalisés par les gardiens et de mieux observer l'état d'avancement des étapes de la reproduction des oiseaux sur l'île (couvaison, éclosion, nourrissage des



Figure 6 : Fauche de la végétation (K. Veau)

jeunes, etc.). Ainsi, cette fauche a été réalisée le 28 avril par les gardiens, aidés d'un des conservateurs, bien avant l'installation des sternes pour ne pas perturber leur reproduction. La coupe de la végétation a

été réduite pour ne pas favoriser l'érosion du sol de l'île, déjà nettement abimé. Elle s'est ainsi limitée à l'étêtage de plants de lavatères arborescentes *Lavatera arborea* sèches à l'Est et au Sud de la ruine.

4) Installation de nichoirs pour les sternes de Dougall (TE2)

La sterne de Dougall a un mode de nidification semi-hypogé. Elle adopte volontiers les nichoirs artificiels mis à sa disposition. Ces derniers ont été confectionnés sur place avec les pierres de l'île. Ils ont une forme de dolmen avec en plus, une pierre fermant un côté et ont été regroupés au sud-est de la ruine. Ils ont ensuite été cartographiés afin de suivre le déroulement de la nidification nid par nid de façon précise. Pour des raisons pratiques, les ouvertures des nichoirs ont toutes été orientées à l'Est et de façon à ce qu'elles soient visibles depuis le bateau de la réserve. La vue de l'entrée de chaque nichoir devait être dégagée de toute végétation.



Figure 7 : Dolmens en pierre pour la nidification des sternes de Dougall (M. Plotard)

Cette année, aucun nouveau nichoir n'a été construit. L'entrée de ceux existant a simplement été dégagée lors de la fauche le 28 avril.

5) Contrôle des populations de Goélands argentés (TE4)

Les goélands et notamment les goélands argentés *Larus argentatus* sont des prédateurs potentiels des sternes. Ils s'attaquent aux œufs et aux poussins, et sont à l'origine de beaucoup d'envols qui perturbent le bon déroulement de la reproduction. Bretagne Vivante dispose d'une autorisation annuelle de limitation des goélands argentés sur l'île de la Colombière. Si plusieurs goélands argentés et marins ont été observés en reposoir sur l'île, il n'y a pas eu de tentative de nidification de ces espèces. Le contrôle de leur population n'a donc pas été nécessaire. Toutefois, lors de la fauche des lavatères, deux œufs (de Tadorne très certainement) ont été retrouvés prédatés. La façon dont ils ont été ouverts laisse à penser qu'il s'agit de l'action de corneilles ou goélands.



Figure 8 : œufs de Tadorne de Belon prédatés (K. Veau)

6) Piégeage préventif des rats (TE5)

En 2002, une opération de dératisation a été réalisée avec succès sur l'île. Depuis, afin d'éviter toute recolonisation par les rats, 9 postes d'appâtage sont disposés sur la Colombière pendant la saison. En 2015, les postes restants (au nombre de cinq) ont été vérifiés et réarmés. Ils contiennent du poison sous forme de petits blocs de céréales paraffinés empoisonnés. Ainsi, il est possible de détecter la présence des rongeurs grâce aux marques laissées par leurs dents sur ces blocs.



Figure 10 : piège à rats (J. Ferré)



Figure 9 : blocs de poisons grignotés (K. Veau)

7) Contrôle de la prédation du Vison d'Amérique (TE 6)

Le vison d'Amérique est un mustélidé introduit par l'Homme en Europe. C'est un prédateur redoutable pour les sternes. Il est potentiellement présent dans l'archipel des Ebiens. Il est même suspecté qu'un individu serait allé sur la Colombière en juillet 2010, perturbant celle-ci. Cette année encore, le piégeage préventif du vison d'Amérique a été reconduit. Deux pièges ont été installés sur l'île début avril, des cages à fauve de catégorie 1 ([Annexe 2](#)). Une déclaration de piégeage a donc dû être préalablement réalisée à la mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer. Les pièges ont ensuite été relevés tous les jours par les gardiens, à distance, depuis le bateau de Bretagne Vivante à l'aide d'une paire de jumelles, ou à la longue-vue depuis la pointe du Chevet et de la Garde. En effet, les cages étaient disposées sur l'île de telle sorte que cette opération ne nécessite aucun débarquement de la part des gardiens. De plus, pour faciliter cette tâche, une croix colorée a été apposée sur la trappe de chaque piège permettant ainsi de mieux apprécier à distance si un piège était fermé ou non.

Aucun animal n'a été piégé en 2015, ni aperçu dans la baie et sur l'île. Cependant, cette espèce envahissante demeure une menace potentielle pour la pérennité de la colonie de sternes sur le site de la Colombière.



Figure 12 : piège Est (K. Veau)



Figure 11 : piège Ouest (K. Veau)

8) Contrôle de la prédation du Renard roux (TE 7)

Découvert par la marée pendant les basses mers de vives-eaux (coefficient ≥ 85), le cordon de galets permet l'accès à l'île à pied sec par le public et par la même occasion par des prédateurs comme le renard roux *Vulpes vulpes*. Cependant, l'île est trop petite et ne dispose que de peu de substrat sur le socle granitique. Par conséquent, ces canidés ne peuvent s'installer durablement. Leur présence est uniquement due à leurs divagations nocturnes sur l'estran entre la pointe du Chevet et les Ebihens. En effet, plusieurs familles sont installées sur ces sites et elles y trouvent de la nourriture tout au long de l'année. Par exemple, durant l'hiver 2009-2010, un renard a été retrouvé pris à un hameçon sur une ligne de fond. Des individus ont régulièrement été observés sur l'estran les années précédentes. En période de reproduction des sternes, l'île de la Colombière devient alors attractive pour ces prédateurs qui sont en période de mise bas et d'élevage des jeunes. Suite à deux années d'échec de reproduction des sternes sur l'île (2008 et 2009) causé principalement par la prédation par le renard roux, il était devenu important d'agir pour stopper cette prédation. En 2010, deux techniques ont donc été employées :

- le piégeage préventif sur l'île des Ebihens (le renard roux étant classé comme nuisible)
- le gardiennage de nuit du cordon de galets lors des marées de vives-eaux.

Pour l'année 2015, seule la seconde technique a été employée. En effet, le piégeage préventif est trop peu efficace par rapport au temps qu'il demande.

Lors du débarquement pour la fauche des lavatères, des laissées ont été trouvées à divers endroits de l'île. L'identification de ces crottes a révélé qu'un ou plusieurs renards avaient déjà dû passer sur la Colombière dans les jours précédents (probablement les grandes marées d'avril). Ce qui a donc rendu les actions de gardiennage nocturne d'accès au cordon de galets d'autant plus importantes.



Figure 13 : laissée de renard (K. Veau)

Gardiennage de la réserve de nuit pendant les grandes marées de vives eaux

Le renard roux ayant des mœurs nocturnes, un gardiennage de nuit a dû être mis en place en plus du gardiennage de jour. Cependant, cet animal ne s'aventure que rarement dans l'eau. C'est pourquoi, ce n'est seulement qu'aux moments où le cordon de galets de l'île est découvert à basse-mer de vives-eaux qu'il s'est avéré nécessaire d'effectuer une veille. L'animal étant farouche, la seule présence de l'Homme sur le cordon de galets suffit à le dissuader de s'approcher de la colonie de sternes. Ce gardiennage de nuit a été effectué uniquement pendant la période de nidification des sternes et quand les hauteurs d'eaux étaient inférieures ou égales à 1,70 m au-dessus du 0 des cartes marines (hauteurs d'eaux du port de Saint-Cast). Le départ à pied sur l'estran depuis la pointe du Chevet doit se faire environ 1h30 avant le découverture du cordon de galets. Par mesure de sécurité, cette opération a toujours été pratiquée en binôme voire plus selon le nombre de volontaires recrutés parmi les bénévoles locaux de Bretagne Vivante et les anciens gardiens.

Munies d'une lampe de type « projecteur » pouvant éclairer à environ 50 m de distance, les personnes en charge du gardiennage doivent accompagner la marée descendante en restant sur le cordon. De temps en temps, le balayage de l'estran à l'aide de la lampe permet de repérer la présence ou non de renards. Ils sont facilement repérables car leurs yeux réverbèrent la lumière en deux points rouge-orangé. On accompagne ensuite la marée montante jusqu'à 30minutes après le recouvrement du cordon garantissant ainsi la bonne sécurité de la colonie par une hauteur d'eau suffisante pour dissuader le renard d'entreprendre la traversé.

Au mois de mai, le gardiennage nocturne a été réalisé sur quatre nuits. Aucun renard n'a été aperçu. Néanmoins, des traces ont été trouvées sur l'estran après la première nuit de gardiennage et une renarde a été observée en juin à la Pointe du Chevet. Si le gardiennage a prévenu le passage d'un renard durant les nuits de grandes marées, cela n'a visiblement pas empêché un individu de passer par la suite, puisque c'est durant les jours suivant qu'a eu lieu la prédation. Le renard étant capable de nager, le gardiennage nocturne du cordon de galets à basse mer de vives-eaux atteint ici sa limite. Cependant, l'expérience des années précédentes et la réussite de la reproduction durant trois années consécutives poussent à conserver cette action pour maintenir, autant que faire se peut, l'intégrité de la colonie de sternes sur l'îlot de la Colombière.

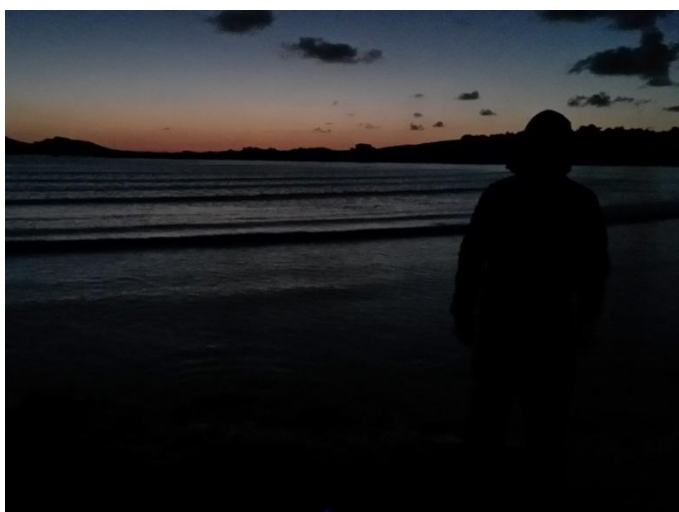


Figure 15 : gardiennage nocturne (M. Nodjoui)

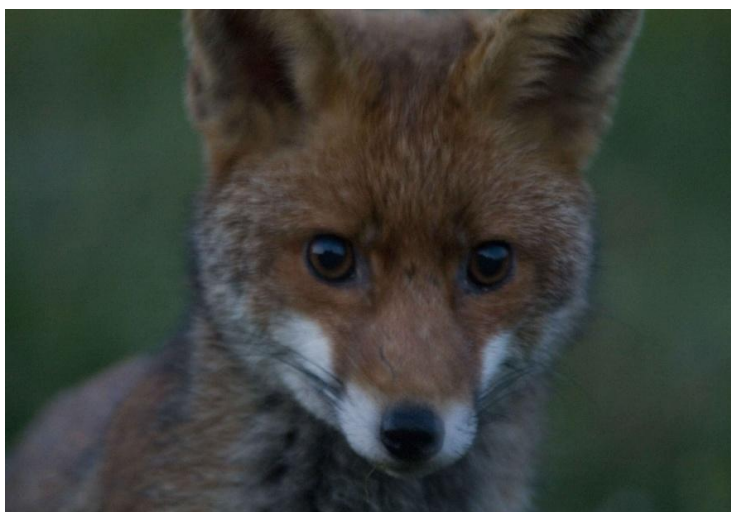


Figure 14 : Renarde de la Pointe du Chevet (J.Ferré)

9) Contrôle de l'impact du Ragondin(TE 8)

La présence de ragondins *Myocastor coypus* est avérée dans la baie de Lancieux. Ce capomyidé originaire d'Amérique du Sud est un habile nageur. Des traces de sa présence sont régulièrement observées sur les îles et îlots de la baie. Le ragondin est exclusivement végétarien, ce n'est donc pas un prédateur pour les sternes. Cependant, si un individu s'aventure sur l'île de la Colombière, il pourrait gêner l'installation de la colonie. Il dérange les oiseaux en se déplaçant dans la colonie et/ou écrase leurs œufs. Afin de limiter le dérangement

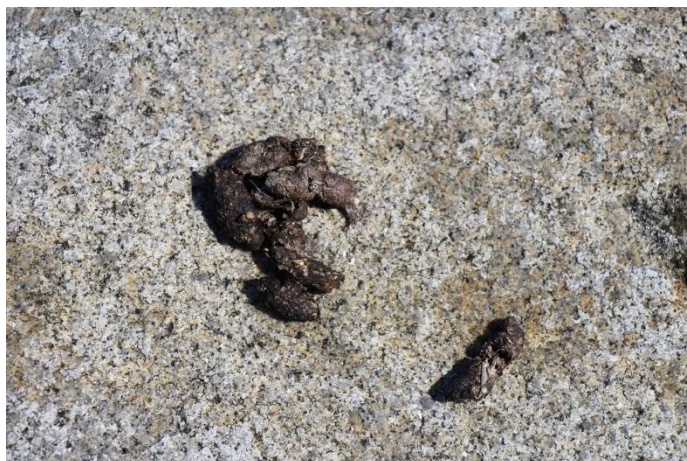


Figure 16 : laissées de ragondin (K. Veau)

que peut occasionner la présence de ragondins sur la colonie de sternes, un piégeage préventif a été mis en place sur l'île de la Colombière. Les cages à fauves destinées à piéger les visons d'Amérique sont également adaptées pour le ragondin. Il adonc été rajouté des appâts spécifiques au ragondin : des grains de blé et d'orge. Cette saison, lors du fauchage des lavatères, un ragondin a été aperçu se promenant sur l'îlot et des crottes ont été retrouvées. Cependant, aucun individu n'est entré dans un des pièges, et on ignore si sa présence a impacté la colonie.

10)Suivi de l'impact du Faucon pèlerin (SE 1)

Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* est un rapace de la famille des falconidés au même titre que le Faucon crécerelle par exemple. C'est un super prédateur qui chasse ses proies grâce à une technique de chasse très élaborée ; prendre de la hauteur et plonger sur elles en piqué avec une vitesse pouvant dépasser les 350 km/h, impact des plus mortels. Les sternes ont très peur de ce prédateur et la simple présence de ce rapace dans les parages de la colonie constitue une menace pour sa pérennité. Cependant, et ce malgré la présence d'un couple de faucon au Cap Fréhel et d'un second couple sur l'île Agot (en face de Lancieux), aucune attaque n'est à déplorer sur le site pour cette saison 2015.

Le Faucon pèlerin reste avant tout un animal protégé et à sauvegarder au même titre que les sternes. Il est cependant à noter que l'expansion de ce rapace a des conséquences sur la distribution et la dynamique des colonies de sternes en Bretagne, avec des abandons progressifs des sites de nidifications réguliers et des tentatives, réussies ou non, de colonisation d'autres sites épargnés par ce prédateur et d'autres menaces.

11) Entretien et développement de la signalétique (TE 9)

L'île de la Colombière fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). L'accès à la partie émergée de l'île et dans une zone de 100 mètres alentour est interdit entre le 15 avril et le 31 août, dans le but de garantir la tranquillité de la colonie de sternes. Dans ce cadre, plusieurs outils de signalétique permettent d'informer le public sur la réglementation en vigueur.

Signalétique terrestre

Une signalétique terrestre, composée de 4 panneaux à fond vert avec les inscriptions blanches « Restez à plus de 100m, Accès interdit du 15 avril au 31 août », est présente aux quatre points cardinaux de l'île. Les panneaux sont de grandes dimensions pour permettre à tous les promeneurs, pêcheurs à pied et plaisanciers de prendre connaissance de la réglementation. Les panneaux sud-ouest et nord-ouest ont été arrachés par le vent en 2010. Grâce au conseil général des Côtes d'Armor deux nouveaux panneaux ont été réinstallés et les fixations ont été renforcées sur tous en 2010. Aucun problème n'a été signalé en 2015 sur cette signalétique terrestre.

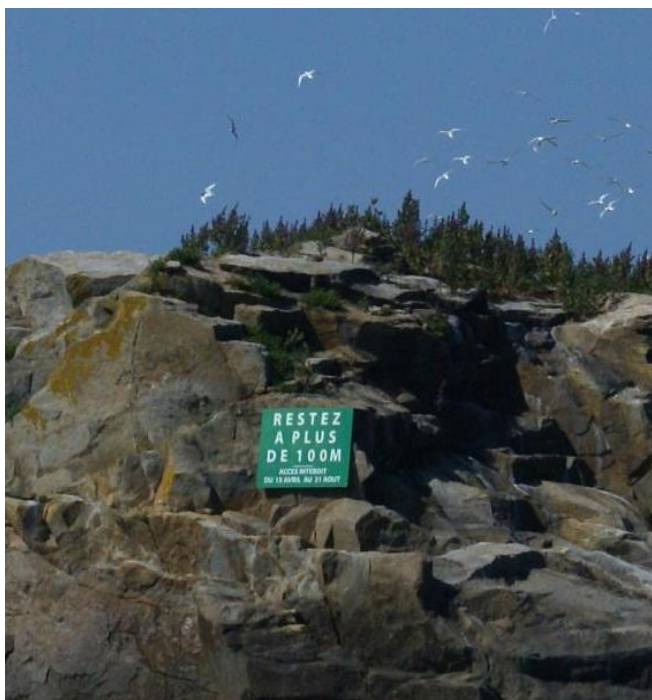


Figure 17 : panneau Sud (M. Nodjoui)



Figure 18 : panneau Ouest (K. Veau)

Signalétique maritime

Depuis 2002, un balisage maritime matérialise le périmètre de 100 m autour de la Colombière défini par l'APPB. Ce balisage qui encercle l'île est composé de 8 bouées jaunes avec les inscriptions noires « Zone interdite » (cf : fig 20). Au sud de la Colombière, la présence d'un chenal de navigation empêche l'installation d'une bouée délimitant la réserve. La cardinale de la Cormorandière fait donc office de limite. Par ailleurs, il est primordial qu'une bouée soit positionnée sur le cordon de galets. Celle-ci permet de renseigner les promeneurs et pêcheurs à pieds non avertis de la présence de la réserve pendant les grandes marées. Cette année, ce balisage a été mis en place début avril par l'équipage des Phares et Balises de Saint-Malo, dont dépend la baie de l'Arguenon. Le retrait des bouées est effectué par la même équipe.



Figure 19 : sterne Caugek posée sur une bouée (M. Nodjoui)



Figure 20 : sterne pierregarin posée sur une bouée (K. Veau)

Autre signalétique

Des panneaux d'informations sur la réserve et sur les horaires de marées sont installés aux principaux points d'embarquements et d'accès à l'estran sur les communes de Saint-Jacut-de-la-Mer et de Saint-Cast-le-Guildo. Ils mettent en garde les promeneurs et les pêcheurs à pieds des dangers de la marée et les informent sur la présence de la réserve ornithologique.

Figure 21 : Panneau de la Pointe du Chevet (J.Ferré)



6. Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces

12) Gestion des habitats de l'île de la Colombière (TE 10)

L'action de fauche a été réalisée le 28 avril sur la Colombière. Seules les lavatères arborescentes *Lavatera arborea* ont été ciblées. Les autres plantes telles que les bettes maritimes *Betta maritima*, l'armériemarine *Armeria maritima*, etc. ont été épargnées afin de préserver la diversité des habitats et des espèces et aussi pour limiter l'érosion déjà importante des sols.

13) Suivi ornithologique (SE 4)

En plus du suivi de la colonie plurispécifique de sternes de l'île de la Colombière, les gardiens ont participé et réalisé d'autres suivis ornithologiques, comme le suivi de la reproduction des autres oiseaux nicheurs de la Colombière ou le recensement des oiseaux marins nicheurs sur l'île Agot.

Autres espèces d'oiseaux nicheurs sur la Colombière

Cette année, au minimum deux couples d'huîtriers pie *Haematopus ostralegus* ont niché sur la Colombière. En effet, des adultes en comportement d'alarme ont d'abord été observés, puis deux nids ont été retrouvés sur l'îlot et enfin, un poussin a été observé le 4 août. En ce qui concerne le pipit maritime *Anthus petrosus*, sa reproduction sur l'île est probable (présence d'individus en permanence et mâle(s) chanteur(s) entendu(s)), mais il est difficile de connaître l'effectif nicheur et la production. Environ une vingtaine de grands cormorans *Phalacrocorax carbo*, quelques cormorans huppés *Phalacrocorax aristotelis* et un nombre important de goélands *Larus sp.* (argentés *L. argentatus* et marins *L. marinus*) ont été observés sur l'île sur le piton central, sans preuve de nidification. On pourra aussi noter la présence de Tadorne de Belon *Tadorna tadorna* dans l'archipel par l'observation d'individus régulièrement au reposoir sur l'île et d'une nichée dans la baie de l'Arguenon.



Figure 22 : grands cormorans et goélands sur la Colombière (K. Veau)



Figure 23 : Pipit maritime sur la Colombière (K. Veau)

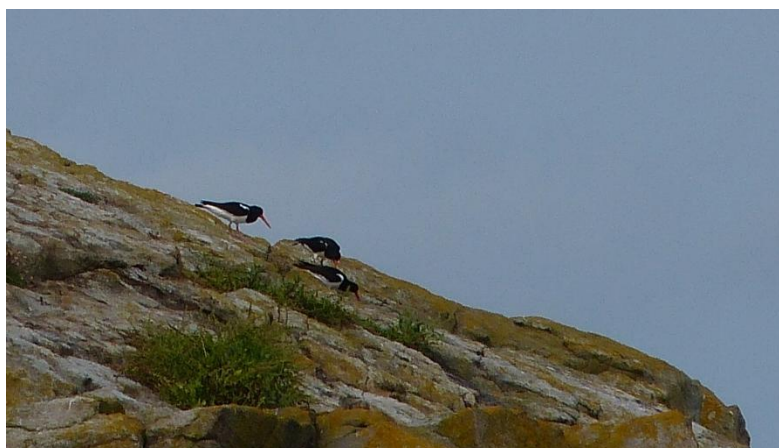


Figure 24 : Huitriers pie sur la Colombière (K. Veau)

Recensement des oiseaux marins nicheurs

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins (OROM) de Bretagne, les gardiens de la réserve ont participé à plusieurs recensements. Le 4 mai, avec Régis Morel et Elodie Bouttier, deux salariés de Bretagne Vivante de l'équipe de Rennes, ainsi que Mélaine Roullaud, en service civique, a été réalisé le recensement des cormorans nicheurs de l'île Agot, au cours duquel a été découvert, sur la face sud de l'île à mi-falaise, un nid de faucon pèlerin *Falco peregrinus*. Le 12 mai, avec Mélaine et Manon Vasseur, ce sont les goélands nicheurs de l'île Agot qui ont été comptés, et deux poussins ont été observés dans le nid du faucon pèlerin. Le 13 mai, ces mêmes inventaires ont été effectués sur l'île des Landes au large de Cancale avec Audrey Hemon, chargée de mission au Syndicat mixte de la Baie du Mont St Michel, en partenariat avec les bénévoles de la section Rance-Emeraude de Bretagne Vivante et l'association Al Lark.

En juin, les gardiens ont aidé à plusieurs reprises le Syndicat des Caps, pour effectuer les suivis de nids des oiseaux nicheurs du Cap Fréhel, des mouettes tridactyles et des cormorans notamment.



Figure 26 : Grands cormorans sur l'île Agot (K. Veau)



Figure 25 : poussins de Goéland argenté sur l'île Agot (K. Veau)



Figure 27 : Faucon pèlerin à l'île Agot (K. Veau)



Figure 28 : poussin de Faucon pèlerin sur l'île Agot (K. Veau)

Suivi de la migration post-nuptiale des sternes

Après leur reproduction, les sternes se dispersent le long des côtes bretonnes et sont rejointes par les oiseaux ayant niché plus au Nord de l'Europe avant d'entamer leur migration en direction des côtes africaines. Le site du golfe du Morbihan est connu de longue date pour ses regroupements de sternes et notamment de sternes de Dougall, pendant cette migration. Des observations régulières étaient réalisées par les ornithologues. Depuis 2007, un suivi a été mis en place par Bretagne Vivante afin de standardiser les observations. Les sternes font également des haltes migratoires en baie de Lancieux et un suivi similaire à celui du golfe du Morbihan a été instauré. Depuis 2009, les gardiens de la réserve réalisent ce suivi.

Pour cette année 2015 qui, rappelons-le, reste une saison perturbée par un prédateur et par l'abandon de la colonie, des individus en plumage internuptial ont pu être observés aux abords de la Colombière dès le début de juillet. Puis, régulièrement jusqu'au 5 août, de nombreux rassemblements, parfois conséquents (jusqu'à 58 sternes caugek) ont été observés dans la baie de l'Arguenon et au port de Saint-Cast (regroupement sur les viviers), ainsi que quelques jeunes sur l'estran lors de la surveillance des grandes marées du mois d'août. Passée cette date, la migration des sternes n'a pas pu être suivie correctement, faute de gardiens sur Saint-Jacut. Toutefois, de nombreuses observations, notamment de sternes de Dougall sur le port, ont été partagées sur le site internet Faune-Bretagne (www.faune-bretagne.org). Notons ainsi l'observation remarquable d'environ 80 sternes de Dougall le 28 août 2015 à Lancieux, posées sur les bateaux de la plage de Saint-Sieuc (Alain Chabrolle). Les dernières observations sont datées du 22 septembre : deux adultes de Dougall accompagnés de deux jeunes étaient posées sur le ponton extérieur du port de Saint-Cast. Un adulte nourrissait un immature. Les deux immatures portaient chacun deux bagues métalliques (non lues).



Figure 29 : rassemblement de Caugek près de la Colombière (K. Veau)



Figure 30 : sternes Caugek sur les viviers (K. Veau)



Figure 31 : sterne Caugek adulte et son poussin sur l'estran à la Colombière (K. Veau)



Figure 32 : deux jeunes Dougall au port de Saint-Cast (M. Nodjoumi)

7. Opérations relatives à l'amélioration des connaissances scientifiques

14) Participation à l'observatoire des sternes en Bretagne dans le cadre de l'OROM (SE 6)

L'OROM (Observatoire Régional des Oiseaux Marins) est un outil qui fédère un réseau d'acteurs de l'environnement. Il assure l'acquisition de données biologiques sur le long terme et permet de mieux identifier les facteurs environnementaux régissant l'évolution démographique des populations d'oiseaux marins. Il est enfin un outil de diffusion de l'information sur l'état de santé des populations et de valorisation de l'action conjointe des différents partenaires pour la conservation des oiseaux marins.

L'ensemble des comptages effectués cette année par les gardiens ont donc servi à alimenter cette base de données.

15) Poursuivre les inventaires floristiques et faunistiques (INV 1 et 2)

Au cours de la saison 2015, aucun inventaire naturaliste n'a été réalisé sur le site de La Colombière. Cependant, les gardiens ont eu l'occasion de réaliser des observations régulières de maximum trois phoques veaux marins au port du Guildo. Ces observations se font le plus généralement à mi-marée (montante ou descendante). Les phoques se reposent sur une planche à voile amarrée (voir photo) ou sur une annexe inutilisée. Ces individus sont peu farouches et



Figure 33 : phoque veau marin au port du Guildo (K. Veau)

représentent l'attraction locale : nombreux sont les passants à s'arrêter sur le port pour les observer. Quelques plaisanciers se permettent de les approcher en bateau, provoquant leur fuite.

De plus, un phoque veau marin a été repéré à deux reprises aux alentours de la Colombière, respectivement pendant les grandes marées de juillet et d'août.



Figure 34 : phoque veau marin près de la Colombière (K. Veau)

Oiseaux bagués et phoques marqués :

Le suivi des jeunes sternes sur l'estran ainsi que le passage régulier aux abords des viviers à la sortie du port de Saint-Cast ont permis de noter la présence de quelques sternes équipées de bague en métal. Toutefois par manque de matériel optique performant et d'affût, les bagues n'ont pas pu être lues.

L'historique de vie des oiseaux bagués est accessible par l'intermédiaire du site cr-birding.org qui recense l'ensemble des programmes de marquages colorés menés sur les oiseaux. L'observatoire Pelagis de l'Université de la Rochelle coordonne quant à lui depuis peu un programme national de marquage sur les phoques veaux-marins passés en centre de soin.



Figure 35 : sterne Caugek baguée (K. Veau)

8. Objectif relatif à la sensibilisation et au rayonnement de la réserve

16) Sensibilisation et éducation à l'environnement (PL 1)

Une projection du film « La sterne de Dougall » ainsi qu'une présentation PowerPoint expliquant le travail des gardiens sur la Colombière avaient été envisagées cette saison auprès des bénévoles de l'association Saint-Jacut Environnement. Cependant, les dates proposées ne correspondaient pas à la période de présence des gardiens, ce projet n'a donc pas pu voir le jour.

L'animateur du club enfants du camping de la Manchette à Saint-Jacut, Damien Petiton, avait également proposé une sortie observation des oiseaux pour les enfants le 28 juillet. A cause du trop mauvais temps, cette sortie a également été annulée.

Des posters informatifs sur la Colombière, rappelant la réglementation autour de l'île, ont été distribués dans les Offices de Tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer et Saint-Cast, ainsi qu'à la capitainerie du port de Saint-Cast en début de saison.

Faute de sternes nicheuses, aucune sortie d'observation des oiseaux n'a été proposée au grand public cette année. Toutefois, des animations informelles ont été réalisées sur la pointe du Chevet ou les jours de grandes marées par le gardien présent à pied sur le cordon de galets de l'île ou encore en surveillance depuis la Pointe du Chevet. Les gardiens ont ainsi pu faire découvrir les oiseaux, la faune et la flore de l'estran aux promeneurs et des pêcheurs à pied intéressés, bien souvent curieux de la présence de la longue vue. Quelques habitués, habitants locaux ou vacanciers réguliers connaisseurs du site, sont également venus à la rencontre des gardiens pour s'informer de la situation de la colonie pour la saison 2015.



Figure 38 : Animation sur la réserve et les sternes (D.Le Guillou)



Figure 36 : Animation à la Pointe du Chevet (K. Veau)

17) Diffusion auprès des médias locaux (PL 3)

Chaque année, des articles sont publiés dans la presse locale (Petit Bleu, Le Télégramme) pour présenter d'une part les missions des gardiens de la réserve et d'autre part pour rappeler l'enjeu de préservation de la colonie de sternes sur le site de la Colombière et surtout la préservation de la Sterne de Dougall.

En l'absence d'oiseaux sur l'île, les gardiens de cette saison ont pris le parti de ne pas trop diffuser l'information afin d'éviter toute infraction de l'APPB par les pêcheurs locaux (à pieds ou en bateau). De ce fait, aucun article n'a été publié cette année.

En juin toutefois, des journalistes de France 3 sont venus réaliser un petit documentaire intitulé « Itinéraires Bretagne » sur la nature et les écosystèmes de la Baie de l'Arguenon. Un des gardiens, Marine, ainsi que Dominique Melec, Responsable Développement Durable auprès du Directeur de l'association Cœur Emeraude, ont été interviewés lors de ce tournage. La présence des phoques au port du Guildo et la réserve de l'île de la Colombière ont fait partie des sujets évoqués lors de cette émission, qui avait pour but de sensibiliser les téléspectateurs à la préservation du patrimoine naturel. La vidéo est à retrouver ici :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/le-long-de-l-arguenon-la-maree-donne-de-l-eau-au-moulin-801637.html>

v. Bilan de la saison 2015

Après trois années qui resteront parmi les plus fructueuses, cette année 2015 restera marquée par l'abandon précoce du site par les sternes. Malgré un bon début de saison, avec jusqu'à 80 sternes caugek, 20 pierregarins et 5 Dougall observées aux alentours de la Colombière, et malgré le travail de surveillance nocturne des gardiens, le passage d'un prédateur vers le 22 mai a eu raison de l'installation des oiseaux. La destruction d'une vingtaine d'œufs et de deux sternes caugek adultes sont à déplorer.

Tout ou partie de ces oiseaux s'est très probablement réinstallé, avec plus ou moins de succès, dans le Trégor-Goëlo, l'Archipel de Molène ou aux Ecréhou, d'après les informations qui nous sont parvenues. En dépit d'une surveillance toujours plus attentive, aucune sterne n'est revenue nicher sur la Colombière.

En ce qui concerne l'activité des gardiens, il apparaît évident que leurs actions quotidiennes en mer ou sur terre est garante du bon déroulement de la reproduction des oiseaux. La présence sur la pointe du Chevet ou encore sur l'estran permet, en plus de l'activité de surveillance et de suivi, de faire une sensibilisation active des différents acteurs auxquels les gardiens ont à faire pendant la saison (promeneurs, pêcheurs à pied, plaisanciers, kayakistes, écoles de voile,...). Il semble essentiel dans ce bilan de mettre en exergue le manque de crédibilité des gardiens au niveau de leurs interpellations, puisque qu'à part les gilets informes au logo peu visible, aucun signe distinctif ne les séparent de l'individu lambda. Il serait ainsi conseillé d'y remédier pour les promotions à venir. On notera aussi un travail de sensibilisation supplémentaire des plaisanciers au niveau des ports (manque de panneaux) et aussi des pêcheurs à pieds qui font abstractions des panneaux de signalisations de l'APPB.

Pour conclure, nous pouvons dire que la pérennité de la colonie de sternes sur le site de La Colombière ne peut être possible que grâce à une étroite collaboration entre les gardiens saisonniers, les bénévoles et salariés de Bretagne Vivante et les différents acteurs locaux (élus, touristes, pêcheurs,...). Car la protection des sternes et à plus large échelle de l'environnement est un savant mélange d'éléments interdépendants dont chaque maillon joue un rôle des plus essentiels. Même si cette saison 2015 ne fut pas une réussite pour la reproduction des sternes sur la Colombière, nous ne pouvons qu'espérer que cette situation ne se répète pas dans les années à venir, et que la Colombière redevienne le havre qu'elle a été ces dernières années. Du fait de son accessibilité à pied sec lors des grandes marées, le site de La Colombière restera un site exposé à la fréquentation des prédateurs terrestres et aux dérangements humains. Il tient néanmoins une place importante dans le réseau des sites favorables à la nidification des sternes dans un contexte régional au littoral particulièrement exposé à différentes pressions d'origine humaine ou naturelle.

VI. Annexes

<u>PREFECTURE</u> Département des CÔTES DU NORD	REPUBLIQUE FRANÇAISE	<u>PREFECTURE MARITIME</u> <u>de la deuxième région</u> n° 42 / 85 -----
--	-----------------------------	--

ARRETE INTERPREFECTORAL
=====

instituant une protection particulière du biotope
de l'Ile de la Colombière - commune de Saint-Jacut-de-la-Mer -
(Côtes du Nord)

-

Le Préfet
Commissaire de la République du Département des Côtes du Nord

Le Vice-Amiral d'Escadre
Préfet Maritime de la deuxième région

VU le Décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des
Commissaires de la République et à l'action des services et
organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 modifiée relative à la
protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4,

VU le Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'applica-
tion des articles 3 et 4 de la Loi 76-629 du 10 juillet 1976
précitée et notamment son article 4,

VU l'Arrêté Interministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des
espèces protégées et plus particulièrement l'article 1er visant
les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire,

VU le Décret n° 78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des
actions de l'Etat en mer,

VU les rapports de M. P. MIGOT : "Dynamique de population du goéland
argenté en Bretagne" C.R.B.P.O. - Mission d'étude et de la re-
cherche 1983 (pages 30 à 41) et du Président de la Société pour
la Protection de la Nature en Bretagne" du 12 novembre 1984,

VU la délibération du Conseil Municipal de Saint-Jacut-de-la-Mer
en date du 8 juin 1984,

VU la délibération du bureau du Conseil Général des Côtes du Nord
en date du 18 juin 1984,

VU l'avis du Directeur Départemental des Affaires de la Mer du
11 janvier 1985,

VU l'avis émis par la Commission Départementale des Sites, Pers-
pectives et Paysages siégeant en formation de protection de
la nature, le 7 mars 1985,

CONSIDERANT l'intérêt ornithologique de l'Ile de la Colombière qui
abrite une colonie importante d'oiseaux marins protégés par la
Loi précitée,

.../...

CONSIDERANT que :

- la tranquillité, dans tous ses aspects, est une des composantes caractéristiques du milieu ilien en tant que biotope de reproduction des oiseaux marins;
- l'Ile étant accessible très facilement par mer et même pied lors des marées de vives eaux, il convient de prendre des mesures pour assurer cette tranquillité,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général des Côtes du Nord et de Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes Chef du quartier de Saint-Brieuc,

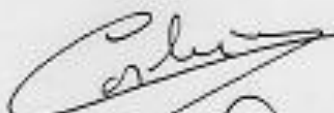
A R R E T E N T

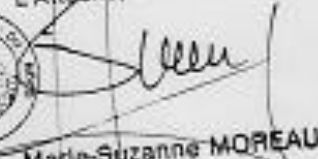
- Article 1er - Il est institué une protection particulière du biotope de l'Ile de la Colombière. Cette protection s'étend sur la partie émergée de l'Ile et sur une zone de 100 mètres autour de celle-ci, comptée à partir de la laisse de basse mer de coefficient 90. Elle comprend également le banc de sable et de galets au Sud-Est de l'Ile découvrant à 2 mètres au-dessus du zéro des cartes marines (annexe I).
- Article 2 - Dans cette zone de protection sont interdits toutes actions ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, à l'alimentation, la reproduction, le repos et la survie des espèces animales protégées par la Loi du 10 juillet 1976 et énumérées dans les rapports précités.
- Article 3 - Du 15 avril au 31 août de chaque année sont interdits :
- l'accès aux parties émergées par mer ou de terre
 - la navigation et le mouillage des navires et engins nautiques, la baignade et la plongée sous marine,
 - toute activité susceptible de porter atteinte au calme et à la tranquillité de l'Ile et en particulier l'usage d'engins détonnants, les émissions sonores intempestives et l'envoi de projectiles en direction de l'Ile.
- Article 4 - Des dérogations particulières aux dispositions de l'article 3 (2ème alinéa) concernant la navigation et le mouillage de navires pourront être accordées annuellement pour des motifs professionnels.
- Article 5 - Les dispositions de l'article 3 ne concernent pas le personnel de l'Association de Protection de l'Environnement liée par convention au département des Côtes du Nord, propriétaire du terrain, et chargée du suivi biologique et de la gestion de la colonie d'oiseaux nicheurs dans le cadre de ladite convention.

Article 6 - Seront punis des peines prévues à l'article R.38 du Code Pénal ceux qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté pris en application de l'article 4 du Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977.

Article 7 - Monsieur le Secrétaire Général des Côtes du Nord, Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République de l'arrondissement de Dinan, Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes, Chef du quartier de Saint-Brieuc, Monsieur le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, affiché sur des panneaux d'information implantés sur l'île ainsi qu'aux principaux points d'embarquement et dont copie sera transmise à Monsieur le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement et à Monsieur le Directeur Départemental des Affaires de la Mer.

Brest, le 24 juin 1985
Le Vice-Amiral d'Escadre CORBIER
Préfet Maritime de la deuxième région



Pour copie certifiée conforme
L'Attaché, Chef de Bureau

Marie-Suzanne MOREAU

Saint-Brieuc, le 27 AOÛT 1985
Le Commissaire de la République,
Pour le Commissaire de la République,
Le Commissaire adjoint
de la République délégué,




Marius MONNART.

Annexe 2 : Carte de localisation des pièges

Source:© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Latitude : 2° 12' 22.4" W

Longitude : 48° 37' 24.2" N

